Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 056-215601634-20260402-DCM20260402_23-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 25 mars 2026

Date d'affichage : 25 mars 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de PLOËRDUT, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean Luc GUILLOUX, Maire.

Présents : M. GUILLOUX, Mme VOLA, M. SCRAIGN, Mme PLASSE, M. FOUILLÉ, M. NICOLAS, Mme RUYET, Mme EZANIC, M. GUILLEMOT, Mme LE MER, M. BROUSSOT, Mme ACHARD, M. ROUDAUT-DESFORGES, M. RÉTY, Mme PLANQUE.

Secrétaire : Monsieur Julien GUILLEMOT

DCM2026-04-02-23 : TZCLD – Territoire Zéro Chômeur de longue durée : Désignation des représentants de la Commune

Monsieur le Maire expose que, La Commune de PLOËRDUT s'est engagée dans l'expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée.

Rappel de l'expérimentation :

Madame Lucille PLASSE rappelle à l'assemblée le principe de l'expérimentation TZCLD :

- Personne n'est inemployable, pour peu que l'organisation du travail soit adaptée à la personne
- Ce n'est pas le travail qui manque, il y a davantage de travail utile à réaliser qu'il n'y a de temps disponible chez les personnes privées d'emploi
- Le coût de la privation d'emploi, pour l'ensemble de la société est supérieur au coût de l'emploi.

Afin de poursuivre cette expérimentation, il y a lieu de nommer un représentant de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉSIGNE Madame Lucille PLASSE en qualité de représentant de la Commune de PLOËRDUT**

Certifié exécutoire

au vu de la transmission en Sous-préfecture le :
Publié ou notifié le :

Fait et délibéré les jour, mois an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,
JL. GUILLOUX

MAIRIE de PLOERDUT 56 (Morbihan)